Nombre de membres :

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER – 20H00

En exercice : 25
 Présents : 20
 Représentés : 03
 Votants : 23

<u>Présents</u>: DUBERNARD Dany, AUDEBERT Marie-Hélène, TEXIER Claude, MARTIN Françoise, GAILLARD Maryvonne, BREUZIN Thierry, ROULEAU Chantale, HENOCQ David, COMBES Christian, ROBIN GERVAIS Martine, RAFFENAUD Joëlle, BILLY Gilles, BASTARD Michelle, BAYART Isabelle, PREMAUD Jean-Michel, PARIS Sophie, ANDRE Éric, MESRINE Anthony, SELLAM Anna, SUHARD Benjamin.

<u>Absents représentés</u>: DUFOUR Stéphane a donné procuration à AUDEBERT Marie-Hélène, PIERRE-EUGENE Fabienne a donné procuration à PARIS Sophie, BENOIST Brigitte a donné procuration à MARTIN Françoise.

Absents excusés: AYRAULT Michel, CARTAUX Christelle

<u>Secrétaire de séance</u> : AUDEBERT Marie-Hélène

Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2024.

N°01-01-2025 – Aménagement du territoire – Autorisation de vente d'un logement locatif social

Madame le Maire a été saisie par la Préfecture, d'une demande d'avis du conseil municipal, pour la vente par Habitat de la Vienne d'un logement locatif social situé 8 allée des Rosiers, commune déléguée de Benassay,

L'Etat devant donner son accord pour procéder à cette vente.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction, le conseil municipal est amené à donner un avis sur ces projets d'aliénations, compte tenu du fait que la collectivité est garante des emprunts contractés pour l'acquisition ou l'amélioration de ces logements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 3 abstentions :

 Donne un avis défavorable à la vente du logement locatif social appartenant à Habitat de la Vienne situé 8 allée des Rosiers, Benassay.

N°02-01-2025 – Affaires Scolaires – Avis sur la modification des horaires des écoles de la commune

Françoise MARTIN, adjointe aux affaires scolaires, fait part de la proposition de la commission scolaire réunie le 9 janvier dernier, de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) organisés le jeudi de 15h30 à 16h30, pour les écoles de Benassay et Montreuil-Bonnin et le jeudi de 15h15 à 16h15, pour les écoles de Lavausseau et de La Chapelle-Montreuil, les TAP n'étant plus financés par l'état, (suppression du fonds de soutien) à compter de la rentrée de septembre 2025.

Cette suppression implique la modification des horaires scolaires comme suit :

Ecoles de Benassay / Montreuil-Bonnin :

	Enseignement matin		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9:00	12:00	14h00	16:15
Mardi	9:00	12:00	14h00	16:15
Mercredi	9:00	12:00		
Jeudi	9:00	12:00	14h00	16:15
Vendredi	9:00	12:00	14h00	16:15

Ecoles de La Chapelle-Montreuil/Lavausseau :

	Enseignement matin		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8 :45	11 :45	13 :45	16 :00
Mardi	8 :45	11 :45	13 :45	16 :00
Mercredi	8 :45	11 :45		
Jeudi	8 :45	11 :45	13 :45	16 :00
Vendredi	8 :45	11 :45	13 :45	16 :00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la modification des horaires des écoles de Boivre-la-Vallée telle que précisée ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

N°03-01-2025 - Subvention - Couverture salle de la Boivre - Demande de subvention

Marie-Hélène AUDEBERT, rapporteur de la commission finances informe que dans le cadre du CRTE Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Haut-Poitou, la commune a complété fin 2024 des fiches-actions permettant de recenser les projets N+1 qui pourraient bénéficier de subventions dans ce cadre.

A ce titre, les travaux sur la couverture de la Salle de la Boivre sont à prévoir pour 2025 et s'élèvent à 55 570,50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite respectueusement des services de l'Etat l'octroi d'une subvention d'un montant de 21 672,50 € au titre de la D.E.T.R,
- Adopte le tableau de financement ci-dessous :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Travaux	55 570,50 €	

Total Dépenses	55 570,50 €	
Subvention DETR		21 672,50 €
Fonds de concours CCHP		22 272,76 €
Autofinancement		11 625,24 €
Total Recettes		55 570,50 €

N°04-01-2025 - Subvention - Bassin d'infiltration des eaux pluviales - Demande de subvention

Marie-Hélène AUDEBERT, rapporteur de la commission finances informe que dans le cadre du CRTE Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Haut-Poitou, la commune a complété fin 2025 des fiches-actions permettant de recenser les projets N+1 qui pourraient bénéficier de subventions dans ce cadre.

A ce titre, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2009, il est nécessaire de créer un bassin d'infiltration des eaux pluviales sur la commune déléguée de La Chapelle-Montreuil pour pallier aux obligations règlementaires en matière d'assainissement.

Ces travaux s'élèvent à 222 750,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite respectueusement des services de l'Etat l'octroi d'une subvention d'un montant de 66 825,00 € au titre de la D.E.T.R,
- Sollicite respectueusement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne l'octroi d'une subvention d'un montant de 111 375,00€,
- Adopte le tableau de financement ci-dessous :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Etudes + Travaux	222 750,00 €	
Total Dépenses	222 750,00 €	
Subvention DETR		66 825,00 €
Subvention Agence de l'Eau		111 375,00 €
Autofinancement		44 550,00€
Total Recettes		222 750,00 €

<u>N°05-01-2025 - Subvention – Aménagement des bureaux dans la Commanderie - Demande de</u> subventions

Marie-Hélène AUDEBERT, rapporteur de la commission finances informe que dans le cadre du CRTE Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Haut-Poitou, la commune a complété fin 2024 des fiches-actions permettant de recenser les projets N+1 qui pourraient bénéficier de subventions dans ce cadre.

Les travaux d'aménagement des bureaux dans la Commanderie ont été recensé dans ce cadre. Ils s'élèvent à 97 811,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite respectueusement des services de l'Etat l'octroi d'une subvention d'un montant de 39 124,59 € au titre de la D.E.T.R,
- Sollicite respectueusement des services du Département de la Vienne l'octroi d'une subvention d'un montant de 39 124,53€ au titre de l'ACTIV 3,
- Adopte le tableau de financement ci-dessous :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Etudes + Travaux	97 811,40 €	
Total Dépenses	97 811,40 €	
Subvention DETR		39 124,59 €
Subvention ACTIV		39 124,53 €
Autofinancement		19 562,28 €
Total Recettes		97 811,40 €

<u>N°06-01-2025 - Finances – Ouverture par anticipation de crédits budgétaires en investissement pour l'année 2025</u>

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'ici le vote formel du budget primitif 2025 et afin d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, il est nécessaire de recourir à l'article L 1612-1 du CGCT en précisant les chapitres et articles concernés.

Marie-Hélène AUDEBERT présente les propositions d'ouverture de crédits à hauteur de 25% des crédits votés en 2024. Elle précise que les crédits seront ventilés par Opérations et article, sans dépasser le pourcentage légal.

Chapitre/Opération	Article	Montant
300 - BATIMENTS COMMUNAUX	21318 - Autres bâtiments publics	40 000,00
301 - COMMANDERIE	21318 - Autres bâtiments publics	7 000,00
400 - VOIRIE	2151 - Réseaux de voirie	30 000,00
405 - DEFENSE INCENDIE	2158 - Autres install., matériel et outillage tech	7 000,00
450 – ECLAIRAGE PUBLIC	21534 – Réseaux d'électrification	1 750,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	165 - Dépôts et cautionnements reçus	500,00
	86 250,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 dans l'attente de l'adoption du budget 2025 tels que présentés ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

N°07-01-2025 – Subvention – Soutien exceptionnel à la protection civile en soutien à leur action a Mayotte

Madame le Maire rappelle au conseil la situation de Mayotte, collectivité d'Outre-mer ravagée par le cyclone Chido, le samedi 14 décembre, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

L'Association des Maires de France représentée par son président David Lisnard a lancé un appel auprès des communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer pour apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences.

A ce titre Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1€ par habitants soit 3 096€ (population au 1^{er} janvier 2025) à la Protection Civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 096€ à la Protection Civile pour des actions de soutien à la population de l'île de Mayotte,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie des Vœux à la population : samedi 25 janvier à 17h00 à la salle de la Boivre.
- Goûter des ainés ruraux : samedi 8 février à 14h30 à la salle de la Boivre.
- Cérémonie du 8 mai : Accueil d'une délégation de Kœnigsmacker. Arrivée prévue le mardi et départ le vendredi. Messieurs BELIN, HOULIÉ seront présents.

Françoise MARTIN fait part de la demande de Stéphane DUFOUR pour organiser une réunion avec les enseignantes afin de planifier les interventions des enfants. Il s'agit d'une cérémonie ordinaire, ce n'est pas nécessaire.

Madame le Maire informe le conseil de l'organisation d'une réunion d'une réunion avec M. ARTAUD, DASEN Adjoint. Quelques éléments d'information :

En 2024, 35 fermetures de classes et 18 ouvertures (dont 4 fermetures et 2 ouvertures sur la CCHP).

Regroupement des circonscriptions envisagé.

David HENOCQ fait un point sur l'avancée de l'implantation de la fibre. Tous les bourgs sont raccordables. En cours de déploiement l'Aubertière, La Touche ...

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.